



Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

RNCP37678-MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE-date enregistrement 31/07/2020 et date publication 12/06/2023

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus, accessible aux personnes en situation de handicap (sans condition d'âge). Des dérogations sont possibles pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau.

Prérequis

Le BTS est indispensable pour cette formation, niveau 5 validé.

Être titulaire du BTS ESF ou d'un autre diplôme de travail social de niveau 6 ou avoir réalisé un parcours VAE.

Être titulaire d'un des diplômes suivants :

BTS « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF)

Diplôme universitaire de technologie « Carrières Sociales » (DUT CS)

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DE ASS)

Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DE ES)

Diplôme d'Etat d'Éducateur Technique Spécialisé (DE ETS)

Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

Prérequis souhaités :

Niveau scientifique requis – matières scientifiques enseignement professionnel, STSS

Avoir le goût du travail, l'esprit d'analyse et de synthèse, avoir un bon relationnel, apprécier le travail d'équipe, intérêt pour la relation à l'autre.

Être autonome et responsable.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Candidater sur Parcoursup et/ou prendre contact avec le centre de formation.

Constituer un dossier de candidature accessible sur le site de l'UFA. Satisfaire aux entretiens individuels organisés par l'UFA sur site ou par téléphone.

Un accompagnement par l'UFA sera assuré pour vous orienter dans vos recherches d'employeurs.

L'employeur trouvé, l'UFA prendra contact avec l'entreprise afin d'établir votre contrat.

L'inscription est possible jusqu'au 30/11/2026.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le technicien est un expert de tous les domaines de la vie quotidienne, tant au niveau du cadre de vie que de l'alimentation-santé, de la consommation que de l'énergie-environnement. Grâce à des études techniques, il formule des propositions permettant de répondre aux besoins des usagers. Son action cherche à agir sur les comportements individuels et collectifs dans un contexte de développement durable.

Il peut exercer dans les services sociaux des collectivités locales (communes et départements), les caisses de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales

PERSPECTIVES POST-FORMATION

• Autre Diplôme d'Etat du travail social de niveau 6 (DE Educateur de jeunes enfants, DE Educateur spécialisé ...) avec possibilités de dispenses et allègements

• Formations à l'encadrement dans le secteur social et médico-social, préparant à des diplômes de niveau 6 (CAFERUIS) ou 7 (DEIS, CAFDES)

• Possibilité d'accès sous certaines conditions à des formations universitaires supérieures (Master ...) et à des concours.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Rythme de l'alternance

Moyenne de 17 semaines de cours sur l'année en UFA sur 565 heures de formation UFA sur 1 an.

Le calendrier de l'alternance est remis à l'apprenti à la signature de son contrat de travail.

La formation s'organise autour d'un ensemble de matières d'enseignement technique et d'enseignement général autour des fonctions de :

- Contribuer à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes ;

- Aider à la résolution de problème de la vie quotidienne ;

- Utiliser des compétences techniques et méthodologiques aux services des différents publics

Moyens pédagogiques : Une pédagogie active, plaçant l'apprenti au centre de ses apprentissages, un retour sur expérience à chaque période UFA, accès aux outils multimédias.

- Enseignements :

-DC1 Connaissance des domaines majeurs de l'E.S.F. (60 h)

-DC1 Insertion sociale et professionnelle dont surendettement (30 h)

-DC1 Méthodologie de recherche (50 h)

-DC2 Histoire du travail social, Philosophie de l'action dans le domaine social, éthique, déontologie, Les principes de l'intervention sociale, Le droit des usagers de l'action sociale (50 h)

-DC2 Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse, approfondissement de la connaissance des publics (60 h)

-DC2 ISIC (70 h)

-DC2 ISAP (70 h)

-DC3 Communication stratégique, Les écrits professionnels, La communication orale (40 h)

-DC4 Connaissance des politiques et des institutions (60 h)

-DC4 Le partenariat, Les concepts de médiation et négociation (30 h)

-Langue vivante étrangère/LVE (20 h)

Modalités d'évaluation :

Contrôle en Cours de Formation.

Validation :

Diplôme d'Etat, niveau 6, DE CESF

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences, équivalence passerelle selon le diplôme .

Nombre de participants :

Capacité maximum 18 alternants
Capacité minimum 8 alternants

Durée de la formation :

Le DE CESF se déroule sur 565 h de formation.

Tarifs de la formation :

Article L.6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal »

Accessibilité handicap :

Locaux conformes à la réglementation E.R.P, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique pour les personnes en situation de handicap.

Référente handicap du CFA Jean Bosco :
Maud.Lacassaigne@cfajeanbosco.fr

COORDONNEES :

<p>UFA ST VINCENT DE PAUL 8 Bd du Général De Gaulle 60 000 BEAUVAU</p> <p>03.44.11.16.02</p> <p>Adm.ufa@st-vincentde-paul.fr</p>	<p>EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :</p> <p>Ludivine Dérunes</p> <p>03 75 15 05 61</p> <p>l.derunes@st-vincentdepaul.fr</p>
--	---

- Coût de la formation : 6826 €.

- Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

- Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation

- par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

- Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les

- personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation

- de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception

- du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux

- modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique

- territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités

- territoriales et les établissements publics en relevant.

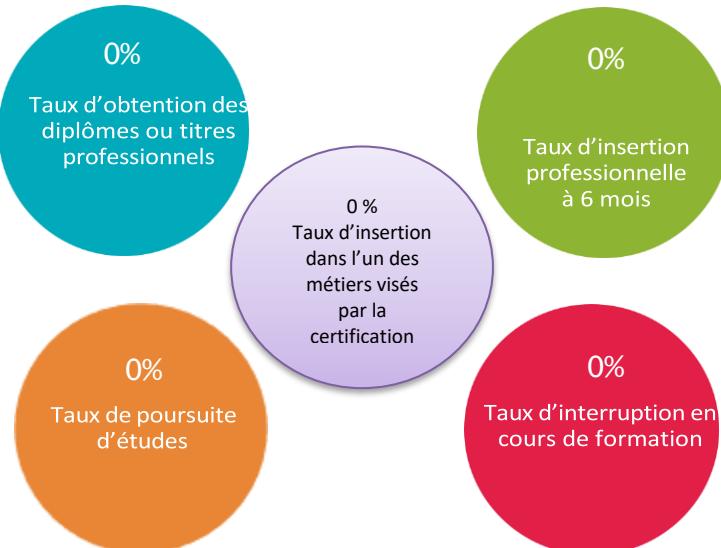
Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de

prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

- Suivi et accompagnement du candidat, de sa Candidature jusqu'à la certification ;
- Un formateur référent de section ;
- Travail collaboratif avec l'entreprise pour faire vivre la formation en alternance, pour une complémentarité des apprentissages ;
- Des formateurs experts, des professionnels en activité (structure hospitalière, collectivité territoriale, prestations en libéral).

TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION



La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).